



ORDONNANCE

SUR LA NON-PUBLICATION

D'UN REGISTRE DES FICHIERS

SUR INTERNET

(PROTECTION DES DONNEES)

Version 2018

ORDONNANCE SUR LA NON-PUBLICATION D'UN REGISTRE DES FICHIERS SUR INTERNET

Le conseil municipal de Saicourt,
vu l'article 18 alinéa 5 lettre b de la Loi cantonale sur la protection des données du 19
février 1986,
Vu l'article 13 du règlement communal sur la protection des données du 22 juin
2015,

Édicte les dispositions suivantes :

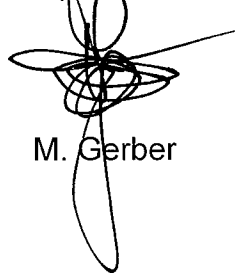
	Article premier
Non-publication des fichiers sur Internet	Le Conseil municipal renonce à la publication d'un registre des fichiers sur Internet.

	Article 2
Entrée en vigueur	La présente ordonnance entre en vigueur rétroactivement le 1 ^{er} janvier 2018

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil municipal en séance du 22 janvier 2018.

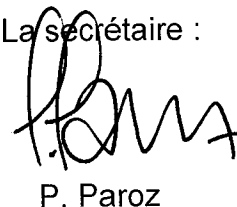
Au nom du Conseil municipal

Le président :



M. Gerber

La secrétaire :



P. Paroz

Publication de l'entrée en vigueur

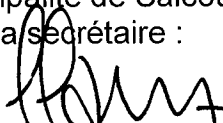
Il est certifié que l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de l'ordonnance sur les taxes a été publiée dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier no 4 du 31 janvier 2018.

Aucun recours en matière communale n'a été formé dans le délai légal de publication.

Le Fuet, le 15 mars 2018

Municipalité de Saicourt

La secrétaire :



P. Paroz